



Mise en œuvre des interventions parlementaires et des déclarations de planification 2021 propres au Grand Conseil

Information du Bureau sur l'état de mise en œuvre des motions et des postulats adoptés ainsi que des déclarations de planification

État : 31.12.2021

Décision du Bureau : 21 février 2022
Numéro d'affaire : 2020.PARL.313-18

1. Introduction

Dans le présent document, le Bureau informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires par analogie avec l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2021. Le Bureau adresse également le cas échéant ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (par analogie avec l'art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Bureau rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification. Le rapport de gestion en est soulagé d'autant et une recommandation issue de l'évaluation de NOG est ainsi mise en pratique (cf. art. 53 LGC).

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après présente les interventions parlementaires que le Conseil-exécutif propose de classer. Le stade de traitement permet de motiver la proposition.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Stade de traitement Motivation de la proposition de classement
Grand Conseil (GC)				
125-2020 M	Les Verts (de Meuron) et al. Parlement numérique 2.0	01.12.2020 Adoption de la motion sous forme de postulat	31.12.2022	L'examen et la mise en œuvre partielle s'inscrivent dans le cadre de la révision partielle de la législation sur le Grand Conseil décidée par le Grand Conseil lors de la session d'hiver 2021 (vote à distance et voie de circulation). Entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2022.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après présente les interventions parlementaires dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. Le stade de traitement permet de motiver la demande.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Stade de traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition
Grand Conseil (GC)					
	Néant				

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après présente les interventions parlementaires ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet du stade de traitement.

N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	Stade de traitement
Grand Conseil (GC)				
044-2020 M	Von Arx (pvl) et al. Version améliorée du registre des indications fournies par les membres du Grand Conseil	03.12.2020 Adoption des chiffres 1 et 4 sous forme de motion Adoption des chiffres 2 et 3 sous forme de postulat	31.12.2022	La mise en œuvre et l'examen s'inscrivent dans le cadre des travaux du Bureau du Grand Conseil sur les mandats d'examen relatifs au droit parlementaire. Une modification du RGC sera en outre soumise au Grand Conseil lors de la session de printemps 2022. Entrée en vigueur prévue pour le 1 ^{er} juin 2022.
304-2020 M	Schneider (UDC) et al. Transmission vidéo des débats au Grand Conseil	06.09.2021 Adoption	31.12.2023	La mise en œuvre est prévue pour le 1 ^{er} juin 2022.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

Titre	Date	Bref descriptif	Stade de traitement	Statut
Grand Conseil (GC)				
Rapport du Bureau du Grand Conseil de mai 2020 concernant les mandats d'examen relatifs à la législation sur le Grand Conseil (notamment sur la motion 091-2019 « Décisions transparentes et justes concernant les motions et postulats non contestés », dont les chiffres 1 et 2 ont été adoptés sous forme de postulat en 2019)		En novembre 2019, le Grand Conseil a adopté la motion 091-2019, discutée au chapitre 5 du rapport, sous forme de postulat. Si, pour d'autres raisons, un projet concret de révision du droit parlementaire était soumis au Grand Conseil, ce dernier devrait se saisir à nouveau de cette requête. Il faudra voir comment tenir compte de la demande, le cas échéant simplement dans les DIR GC, le Bureau pouvant les compléter.	L'examen s'inscrit dans le cadre des travaux du Bureau du Grand Conseil sur les mandats d'examen relatifs au droit parlementaire. Une modification du RGC sera en outre soumise au Grand Conseil lors de la session de printemps 2022. Entrée en vigueur prévue pour le 1 ^{er} juin 2022.	En cours